

## **MENTIONS D'INFORMATION – EXPERIMENTATION RECONNAISSANCE FACIALE – CARNAVAL 2019**

A l'occasion de la 135ème édition du Carnaval de la ville de Nice, la Ville de Nice souhaite mettre en place l'expérimentation d'une technologie de reconnaissance faciale. S'inscrivant à nouveau dans une volonté de mettre au service de la sécurité de tous, les moyens offerts par les nouvelles technologies, la Ville de Nice souhaite participer à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité de la reconnaissance faciale dans le cadre notamment de la prévention, de la sécurité et de la sauvegarde de la vie humaine.

Dans le cadre de cette expérience, qui durera du 15 au 20 février 2019 inclus, la ville constitue un groupe déterminé de personnes volontaires sur lesquelles les outils de reconnaissance faciale seront expérimentés lors du contrôle de certains accès dédiés au Carnaval.

Le dispositif sera mis en place les 16, 19 et 20 février 2019 sur une partie de l'entrée n°4 du Carnaval située Allée Résistance et Déportation ainsi que sur un accès réservé au personnel municipal habilité situé Jardin Albert I.

La participation à cette expérience à des fins de recherche implique naturellement la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel, incluant le traitement d'une photographie et de données à caractère biométrique, mis en œuvre par la Ville de Nice en qualité de responsable de traitement.

Les données collectées sont indispensables à l'expérimentation et sont réservées à l'usage du personnel spécifiquement habilité de la Police Municipale de la Ville de Nice aux seules fins définies ci-avant.

Les données collectées seront conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'expérimentation et à son évaluation, n'excédant pas une période de 24 heures à compter de l'issue de l'expérimentation qui s'achève le 20 février 2019.

Dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre sur le Carnaval, les personnes volontaires disposeront d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression, en cas d'inexactitude, sur les données les concernant, d'un droit à la limitation du traitement des données, et à la portabilité des données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès, qu'il est possible d'exercer en adressant un e-mail à la ville de Nice à l'adresse dédiée suivante : [exp.carnaval2019@ville-nice.fr](mailto:exp.carnaval2019@ville-nice.fr).

Si vous souhaitez participer à cette expérience, nous vous prions de bien vouloir nous le communiquer par retour d'email en indiquant votre nom, prénom, matricule et la mention suivante :

*J'accepte de participer à l'expérimentation de reconnaissance faciale, menée à des fins de recherche et d'évaluation, par la Ville de Nice lors du 135ème carnaval de Nice et que mes données à caractère personnel, incluant ma photographie et le gabarit biométrique de mon visage soient traitées dans ce cadre. Je suis informé que je dispose du droit de retirer mon consentement à tout moment, que je peux exercer en adressant ma demande auprès de la ville de Nice à l'adresse dédiée suivante : [exp.carnaval2019@ville-nice.fr](mailto:exp.carnaval2019@ville-nice.fr)*

Vous disposez par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données à caractère personnel.